

## DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_75</b>
<b>Date de convocation : 30 novembre 2018</b>

Objet : **Gratuité exceptionnelle de l'entrée de l'Arche des cimes dans le cadre de la manifestation « l'Appel du Grand Nord » 2019**

Par la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 06 décembre 2018 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Philippe CHABRAND

**Région** : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

**Communes** :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMANN (1 voix); Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

# DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-GRANDNORD-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_75</b>
<b>Date de convocation : 30 novembre 2018</b>

Objet : **Gratuité exceptionnelle de l'entrée de l'Arche des cimes dans le cadre de la manifestation « l'Appel du Grand Nord » 2019**

- La délibération n°2013\_28 du Bureau du Parc du 17 juin 2013 définissant les tarifs d'entrée dans les espaces muséographiques du Parc du Queyras.

## **Considérant :**

- La volonté du Parc du Queyras d'afficher sa solidarité avec les institutions, communes et associations du territoire ou d'intérêt commun.

**Le Comité syndical, réuni le 06 décembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 24  
Nombre de suffrages : 30  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres représentés : 4

**Nombre de suffrages exprimés : 17**  
Votes Contre : 0 Pour : 17  
Abstentions : 0

## **Décide :**

D'autoriser un accès gratuit à l'Arche des cimes dans le cadre l'événement l'Appel du Grand Nord, les 12 et 13 /01/2019 ; ainsi que la participation aux différentes animations proposées par le Parc du Queyras dans ce cadre.

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne application.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Président**  
**Christian GROSSAN**

